

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : BASO AFM 400
 Code de produit : HD10198
 Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Industriel, Industrie alimentaire, Produit pour usage professionnel.
 Utilisation de la substance/mélange : Détergents

1.2.2. Utilisations déconseillées

Titre	Descripteurs d'utilisation	Raison
Ne convient pas pour un usage grand public		

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

QUARON H&D
 BP 89152
 3 Rue de la Buhotière
 Boîte postale BP 89152
 35091 RENNES CEDEX 9 - FRANCE
 T +33 (0)2 99 29 46 75 - F +33 (0)2 99 29 46 86
fds-quaronfrance@quaron.com - www.basoarvo.com / www.quaron.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Remarque
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 (0)3 83 32 36 36	
France	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]

Met. Corr. 1 H290
 Skin Corr. 1A H314

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Corrosif. Provoque des brûlures dont la gravité dépend de la concentration, du temps de contact et de la partie du corps affectée. Réagit violemment au contact de l'eau. Risque de projections.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) CLP :



GHS05

CLP Mention d'avertissement : Danger
 Composants dangereux : hydroxyde de sodium; soude caustique; hydroxyde de potassium; potasse caustique
 Mentions de danger (Phrases H) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 Conseils de prudence (Phrases P) : P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 18/06/2018

Remplace la fiche : 30/03/2015

Indice de révision : 4.0

protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]
hydroxyde de sodium; soude caustique	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE (EINECS)) 215-185-5 (N° Index UE) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	5 - 30	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314
hydroxyde de potassium; potasse caustique	(N° CAS) 1310-58-3 (N° CE (EINECS)) 215-181-3 (N° Index UE) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	5 - 15	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314
Alkyl polyglycoside	(N° CAS) 68515-73-1 (N° CE (EINECS)) 500-220-1	1 - 5	Eye Dam. 1, H318
Acide diéthylènetriamine penta (méthylènéphosphonique)	(N° CAS) 22042-96-2 (N° CE (EINECS)) 244-751-4 (N° REACH) 01-2119514449-36	0 - 5	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314
éthylènediaminetétraacetate-de-tétrasodium	(N° CAS) 64-02-8 (N° CE (EINECS)) 200-573-9 (N° Index UE) 607-428-00-2 (N° REACH) 01-2119486762-27	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373
ALCOOL ETHYLIQUE 95% Den. 5% IPA	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE (EINECS)) 200-578-6 (N° Index UE) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	0 - 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319

Texte intégral des phrases H et EUH, voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours	: INTERVENIR TRES RAPIDEMENT - ALERTER UN MEDECIN - NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS.
Après inhalation	: Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos. Eviter le refroidissement (couverture). Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène (par une personne autorisée). En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Après contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
Après contact avec les yeux	: Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Ôter les lentilles de contact, si cela est possible. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Après ingestion	: NE PAS FAIRE VOMIR, à cause des effets corrosifs. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Prévoir d'urgence un transport vers un centre hospitalier.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation	: Corrosif pour les voies respiratoires. Peut provoquer une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Toux et respiration difficile. Saignements de nez.
- contact avec la peau	: Corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures. Peut causer des ulcères. Ils ont une lente guérison.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 18/06/2018

Remplace la fiche : 30/03/2015

Indice de révision : 4.0

- contact avec les yeux : Corrosif pour les yeux. Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires permanentes graves si le produit n'est pas éliminé rapidement.
- Ingestion : Grave brûlure des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Douleurs abdominales, nausées. Vomissements. Risque de perforation digestive avec état de choc.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Pulvérisation d'eau. Mousses résistantes au produit. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone. Utilisez du sable seulement pour éteindre des petits feux.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : La dilution et la neutralisation sont exothermiques.
- Danger d'explosion : Dégage de l'hydrogène en contact avec des métaux, gaz inflammable et explosible.
- Réactions dangereuses : Dangers liés à des réactions exothermiques. Réaction violente lors d'apport d'eau sur une base concentrée.
- Mesures générales : Facilement inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte incendie : Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites.
- Equipements de protection particuliers des pompiers : Vêtements de protection;Appareil respiratoire autonome.
- Autres informations : Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

- Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage . Porter un appareil respiratoire recommandé. Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.
- Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Assurer une bonne ventilation de la zone. Faire évacuer la zone dangereuse.

6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage . Pour le choix des protections respiratoires voir le chapitre 8.
- Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecarter matériaux et produits incompatibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.
- Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Déversement limité : Absorber ou retenir le liquide avec du sable, de la terre ou toute matière limitant l'épandage. Placer les récipients fuyants dans un fût ou un surfût étiqueté. Récupérer dans un récipient étiqueté, fermé, afin de procéder en sécurité à une élimination ultérieure. Laver à grande eau la zone contaminée. Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés. Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet. Epandages de forte importance : Neutraliser avec un acide dilué (risque de réaction exothermique et de projections avec un acide concentré). Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau avant neutralisation. Absorber avec un matériau approprié. Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié et étiqueté pour élimination. Après la collection des fuites, rincer le sol avec de l'eau . Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés.
- Autres informations : Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Contactez un spécialiste pour la destruction/récupération éventuelle du produit récupéré. Suivez les réglementations locales concernant la destruction du produit.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 18/06/2018

Remplace la fiche : 30/03/2015

Indice de révision : 4.0

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : NE JAMAIS verser d'eau dans le produit mais TOUJOURS le produit dans l'eau. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Lavage fréquent des sols et équipements. Lavez les vêtements avant réutilisation. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuves de rétention sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Des rince-yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité de toute zone comportant des risques d'exposition.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart des: Acides. Craint le gel.

Produits incompatibles : Oxydant. Réaction exothermique avec risques de projection lors d'un ajout d'eau sur le produit concentré. Acides (la dilution et la neutralisation sont exothermiques).

Matières incompatibles : Métaux légers.

Température de stockage : > ≥ 0 °C Cristallisation réversible.

Matériaux d'emballage : Recommandés : matières plastiques spécifiques (PVC - PE), verre, polyester stratifié, acier revêtu. Polypropylène. Acier inoxydable. Acier doux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)		
Belgique	Nom local	Sodium (hydroxyde de)
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	2 mg/m³
Belgique	Remarque (BE)	M
France	Nom local	Sodium (hydroxyde de)
France	VME (mg/m³)	2 mg/m³
hydroxyde de potassium; potasse caustique (1310-58-3)		
Belgique	Nom local	Potassium (hydroxyde de)
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	2 mg/m³
Belgique	Remarque (BE)	M
France	Nom local	Potassium (hydroxyde de)
France	VLE(mg/m³)	2 mg/m³
ALCOOL ETHYLIQUE 95% Den. 5% IPA (64-17-5)		
France	VME (mg/m³)	1900 mg/m³
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE(mg/m³)	9500 mg/m³
France	VLE (ppm)	5000 ppm

8.1.1 DNEL (Derived No Effect Level)

hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets locaux	1 mg/m³
éthylènediaminetétraacetate-de-tétrasodium (64-02-8)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets locaux, effets systémiques	2,5 mg/m³
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Court Terme	Effets locaux, effets	2,5 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 18/06/2018

Remplace la fiche : 30/03/2015

Indice de révision : 4.0

éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasonium (64-02-8)		
	systemiques	
hydroxyde de potassium; potasse caustique (1310-58-3)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets locaux	1 mg/m ³
ALCOOL ETHYLIQUE 95% Den. 5% IPA (64-17-5)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets chroniques, systemiques	950 mg/m ³
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Court Terme	Effets aigus, Effets locaux	1900 mg/m ³
DNEL Travailleur : Voie cutanée - Exposition à Long Terme	Effets chroniques	343 mg/kg

8.1.2 PNEC (Previsible None Effect Concentration)

éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasonium (64-02-8)	
PNEC eau douce	2,2 mg/l La dérivation est basée sur l'acide libre
PNEC eau de mer	0,22 mg/l La dérivation est basée sur l'acide libre
PNEC intermittente, eau douce	1,2 mg/l
PNEC sol	0,72 mg/kg La dérivation est basée sur l'acide libre
PNEC station d'épuration	43 mg/l La dérivation est basée sur l'acide libre
Acide diéthylènetriamine penta (méthylèneposphonique), sel de sodium (22042-96-2)	
PNEC eau douce	0,52 mg/l
PNEC eau de mer	0,052 mg/l
PNEC sédiments (eau douce)	108 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	10,8 mg/kg poids sec
PNEC sol	174 mg/kg poids sec
PNEC station d'épuration	20 mg/l
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	>= 55 mg/kg
ALCOOL ETHYLIQUE 95% Den. 5% IPA (64-17-5)	
PNEC eau douce	0,96 mg/l
PNEC eau de mer	0,79 mg/l
PNEC sol	0,63 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Hygiène industrielle : Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Équipement de protection individuelle : Vêtements résistant à la corrosion. Gants. Lunettes de sécurité. Bottes/Chaussures de sécurité.



Vêtements de protection - sélection du matériau:

Exemple : Caoutchouc. Polyéthylène. La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.

- protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

- protection des yeux:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

- protection de la peau:

Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 18/06/2018

Remplace la fiche : 30/03/2015

Indice de révision : 4.0

- protection respiratoire:

Si la ventilation est insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser une protection respiratoire combinée type. E. P3

Risques thermiques : En cas de décomposition thermique, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
Aspect	: Liquide.
Couleur	: brun(e).
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 12,75 ± 0,2 ; sol. 1%, 20°C
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de solidification	: 0 °C
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1,343 g/cm ³ ± 0,005 ; 20°C
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log P octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible
Temp. d'autoinflammation	: Aucune donnée disponible
Point de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: dynamique: 28 mPa.s , 20°C
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Dangers liés à des réactions exothermiques. Réaction violente lors d'apport d'eau sur une base concentrée.

10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation industrielle. L'hydroxyde de sodium se décompose lentement par carbonatation au contact du dioxyde de carbone de l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Forte réaction exothermique lors d'un ajout d'eau sur le produit concentré. Forte réaction exothermique avec les acides. Réaction avec les agents oxydants. Réagit avec les métaux avec dégagement d'hydrogène gazeux inflammable.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire. Contact avec des substances métalliques.

10.5. Matières incompatibles

Réagit violemment avec : Eau. Métaux. Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs. La décomposition thermique génère des vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 18/06/2018

Remplace la fiche : 30/03/2015

Indice de révision : 4.0

hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
Administration cutanée (lapin) DL50	1350 mg/kg effets corrosifs
ATE (dermique)	1350 mg/kg de poids corporel
Alkyl polyglycoside (68515-73-1)	
Administration orale (rat) DL50	5000 mg/kg
Administration cutanée (lapin) DL50	5000 mg/kg
ATE (par voie orale)	5000 mg/kg
ATE (dermique)	5000 mg/kg
éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium (64-02-8)	
Administration orale (rat) DL50	> 1780 mg/kg
Inhalation (rat) CL50	1 - 5 mg/l /6h
ATE (par voie orale)	1780 mg/kg de poids corporel
ATE (vapeurs)	1 mg/l/4h
ATE (poussières,brouillard)	1 mg/l/4h
hydroxyde de potassium; potasse caustique (1310-58-3)	
Administration orale (rat) DL50	333 (333 - 388) mg/kg
ATE (par voie orale)	333 mg/kg de poids corporel
Acide diéthylènetriamine penta (méthylène phosphonique) (22042-96-2)	
Administration orale (rat) DL50	7180 mg/kg
Administration cutanée (lapin) DL50	7940 mg/kg
ATE (par voie orale)	7180 mg/kg de poids corporel
ATE (dermique)	7940 mg/kg de poids corporel
ALCOOL ETHYLIQUE 95% Den. 5% IPA (64-17-5)	
Administration orale (rat) DL50	5 g/kg
Administration cutanée (lapin) DL50	20 g/kg
Inhalation (rat) CL50	8000 mg/l/4h

Corrosion et irritation de la peau : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
pH: 12,75 ± 0,2 ;sol. 1%, 20°C

Graves dommages et / ou irritations oculaires : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite
pH: 12,75 ± 0,2 ;sol. 1%, 20°C

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : Non classé

Informations relatives aux CMR:

Mutagenicité des gamètes : Non classé

Carcinogénité : Non classé

Toxicité reproductrice : Non classé

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

BASO AFM 400	
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	20,84884587 mm²/s

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Mutagenicité : Non mutagène. N'altère pas la fertilité. Non toxique pour le développement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Effets sur l'environnement : Les risques pour l'environnement aquatique sont liés à l'alcalinisation du milieu par augmentation de pH.

- sur l'eau : Le produit peut entraîner une augmentation du pH

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 18/06/2018

Remplace la fiche : 30/03/2015

Indice de révision : 4.0

hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
CL50-96 h - poisson	45,4 (35 - 189) mg/l
CE50-48 h - Daphnies	40,4 mg/l Ceriodaphnia sp.
Alkyl polyglycoside (68515-73-1)	
CL50-96 h - poisson	> 100 mg/l
CE50-48 h - Daphnies	> 100 mg/l
éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium (64-02-8)	
CL50-96 h - poisson	> 100 mg/l Leuciscus macrochirus
CE50-48 h - Daphnies	> 100 mg/l Daphnia magna
CE50-72 h - algues	> 100 mg/l Scenedesmus obliquus
NOEC chronique poisson	36,9 mg/l 35 jours, Brachydanio rerio
NOEC chronique crustacé	25 mg/l 21 jours, Daphnia magna
hydroxyde de potassium; potasse caustique (1310-58-3)	
CL50-96 h - poisson	179 mg/l Pimephales promelas
CL50-24 h - poisson	80 mg/l
CE50-24 h - Daphnies	270 mg/l
Acide diéthylènetriamine penta (méthylènegosphonique) (22042-96-2)	
CL50-96 h - poisson	750 mg/l Salmo gairdneri
CE50-48 h - Daphnies	242 mg/l Daphnia magna
ALCOOL ETHYLIQUE 95% Den. 5% IPA (64-17-5)	
CL50-24 h - poisson	> 10 g/l
CE50-24 h - Daphnies	7,6 g/l Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

BASO AFM 400	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
DCO-valeur	137,3 mg O2/g
hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
Persistance et dégradabilité	Non pertinent. (produit inorganique).
Alkyl polyglycoside (68515-73-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium (64-02-8)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
DBO	0,01 g O ₂ /g substance /5jours
DThO (gO2/g)	0,262 g O ₂ /g substance
hydroxyde de potassium; potasse caustique (1310-58-3)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable.
Acide diéthylènetriamine penta (méthylènegosphonique) (22042-96-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
ALCOOL ETHYLIQUE 95% Den. 5% IPA (64-17-5)	
Persistance et dégradabilité	Dégradation assez rapide dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

BASO AFM 400	
Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
Alkyl polyglycoside (68515-73-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium (64-02-8)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1,8 28 jours, Lepomis macrochiru
Log P octanol / eau à 20°C	- 13
Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
hydroxyde de potassium; potasse caustique (1310-58-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
Acide diéthylènetriamine penta (méthylènegosphonique) (22042-96-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 18/06/2018

Remplace la fiche : 30/03/2015

Indice de révision : 4.0

ALCOOL ETHYLIQUE 95% Den. 5% IPA (64-17-5)

Log P octanol / eau à 20°C	-0,32
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

BASO AFM 400

- sur le sol : Produit s'infiltrant facilement dans le sol.

hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

- sur le sol : Produit s'infiltrant facilement dans le sol.

hydroxyde de potassium; potasse caustique (1310-58-3)

- sur le sol : Potentiel de mobilité dans le sol très élevé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux. L'élimination doit être réalisée en accord avec la législation en vigueur. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet.
- Recommandations d'évacuation des eaux usées : Ne pas déverser à l'égout. Ne pas déverser dans les eaux de surface.
- Recommandations d'élimination des emballages : Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Laver abondamment à l'eau et neutraliser avant destruction. Réutilisation possible après lavage et décontamination. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.
- Indications complémentaires : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG
14.1. Numéro ONU	
1719	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium)	(Hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium)
Description document de transport	
UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium), 8, II, (E)	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
8	Non applicable
	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	
II	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiches de Données de Sécurité.

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ONU) : C5

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 18/06/2018

Remplace la fiche : 30/03/2015

Indice de révision : 4.0

Disposition Spéciales : 274
 Quantités limitées (ADR) : 11
 Excepted quantities (ADR) : E2
 Véhicule pour le transport en citerne : AT
 Catégorie de transport (ADR) : 2
 Danger n° (code Kemler) : 80
 Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : E

- Transport maritime

Numéro EmS (Feu) : F-A
 Numéro EmS (déversement) : S-B

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	BASO AFM 400 - Alkyl polyglycoside - Acide diéthylènetriamine penta (méthylène phosphonique) - hydroxyde de potassium; potasse caustique - ALCOOL ETHYLIQUE 95% Den. 5% IPA - -
3(a) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F	ALCOOL ETHYLIQUE 95% Den. 5% IPA - -
3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	BASO AFM 400 - Alkyl polyglycoside - Acide diéthylènetriamine penta (méthylène phosphonique) - ALCOOL ETHYLIQUE 95% Den. 5% IPA - -
40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.	ALCOOL ETHYLIQUE 95% Den. 5% IPA - -

Ne contient pas de substance candidate (SVHC) REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement Européen CE/689/2008 relatif aux exportations et importations de produits chimiques dangereux

Aucune donnée disponible

Règlement Européen CE/648/2004 relatif aux détergents

Les composants organiques de ce mélange respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement européen CE/648/2004 du 31/03/2004 relatif aux détergents.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques, phosphonates, EDTA et sels	<5%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 18/06/2018

Remplace la fiche : 30/03/2015

Indice de révision : 4.0

RUBRIQUE 16: Autres informations

Chapitres modifiés:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
15.1	Annexe XVII de REACH	Ajouté	

Sources des données utilisées : Fiche toxicologique INRS N° 20 : Hydroxyde de sodium et solutions aqueuses. Fiche toxicologique INRS N° 35 : Hydroxyde de potassium et solutions aqueuses. Fiche toxicologique INRS N° 276 : EDTA et sel tétrasodique.

Autres données : Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Texte intégral des phrases H- et EUH-:

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (Orale) Catégorie 4	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/Irritation Catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/Irritation Catégorie 2	
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2	
Met. Corr. 1	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1	
Skin Corr. 1A	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A	
Skin Corr. 1B	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B	
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2	
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables	
H290	Peut être corrosif pour les métaux	
H302	Nocif en cas d'ingestion	
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H315	Provoque une irritation cutanée	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
H332	Nocif par inhalation	
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Met. Corr. 1	H290	D'après les données d'essais
Skin Corr. 1A	H314	D'après les données d'essais

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

QUARON met à votre disposition un espace Extranet accessible à l'adresse suivante : <https://extranet.quaron.com/>
Retrouvez-y toutes les Fiches de Données de Sécurité que nous vous envoyons par mail.
Retrouvez les informations de connexion sur votre bon d'expédition.